

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 7 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 1^{er} avril 2026, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Sébastien LAPORTE étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/37

En date du 07 avril 2026

Portant sur :

Indemnités de fonctions des élus municipaux

Membres	29
Présents	23
Représentés	5
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Sébastien LAPORTE, Monsieur José DUDOGNON, Madame Béatrice BOTHIER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Philippe SAVIGNAT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Inès ROVARINO, Monsieur Arnaud BLAINEAU, Monsieur Aurélien ZANKOWITCH, Monsieur Thomas BOULESTEIX, Madame Elodie CORGNE, Monsieur Gérard BRIOT, Monsieur Philippe GOUT, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Aurélie POUGET, Madame Albina DESPROGES, Madame Céline BENOS.

Représentés : Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur José DUDOGNON, Madame Florence LE BEC par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Christelle THORÉ par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Isabelle AUBRY par Monsieur René ARNAUD, Madame Claire Amandine TILUS par Madame Marie-Claire SELLAS.

En vertu de l'article L.2123-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller municipal sont gratuites », mais elles donnent lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'allouer au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux, les indemnités de fonction attribuées aux élus des villes de 3 500 à 9 999 habitants pour l'exercice effectif de leurs fonctions à compter du 23 mars 2026.
- adopte le tableau récapitulant les indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal, tel que présenté, qui sera annexé à la présente délibération.

INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Bénéficiaires	Montant mensuel brut
Le Maire	
Monsieur René ARNAUD	1 900 €
Les Adjoints	
Monsieur Jean DU BOUCHERON	785 €
Madame Aurélie CLAVEAU	640 €
Monsieur Marc LIEBSCHUTZ	740 €
Madame Marie-Claire SELLAS	740 €
Monsieur Sébastien LAPORTE	740 €
Madame Florence LE BEC	540 €
Monsieur José DUDOGNON	640 €
Madame Béatrice BOTHIER	540 €
Les Conseillers Municipaux Délégués	
Madame Elodie CORGNE	500 €
Monsieur Aurélien ZANKOWITCH	250 €
Madame Catherine FEVRIER	250 €
Monsieur Philippe SAVIGNAT	500 €
Madame Claire Amandine TILUS	250 €
Monsieur Thomas BOULESTEIX	300 €
Madame Christiane GADAUD	250 €
Monsieur Laurent THARAUD	250 €
Madame Isabelle AUBRY	250 €

- précise que les indemnités de fonction des élus sont versées mensuellement pour la durée effective du mandat correspondant

A AIXE SUR VIENNE, le 7 avril 2026

René ARNAUD

Sébastien LAPORTE

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 8 avril 2026, date de sa publication.